Canada Revenue Agency

## T100A RENSEIGNEMENTS CONCERNANT DES ACTIONS ACCRÉDITIVES

## DEMANDE POUR UN NUMÉRO D'IDENTIFICATION T100 D'AVIS D'ÉMISSION (NITAÉ)

• Si vous avez besoin d'instructions additionnelles, consultez le formulaire T100, *Instructions* pour le programme d'actions accréditives ou visitez notre site Web à www.arc.gc.ca.

- Pour faire une demande d'un NITAE, compléter ce formulaire et le présenter avec l'avis d'émission.
- Une société qui produit le formulaire T100A doit le faire parvenir à l'Agence du revenu du Canada, Unité des autres programmes, Division de la vérification et évaluation des programmes, 875, chemin Heron, Ottawa ON K1A 1A2.
- Dans ce formulaire les références à la loi sont extraites de la Loi de l'impôt sur le revenu et celles qui ont trait aux règlements sont extraites des Règlements de la Loi de l'impôt sur le revenu.
  L'attribution du NITAÉ est pour fins d'identification seulement. Le NITAE ne signifie pas que les
  - actions sont des actions accréditives, que la convention ou les frais répondent à l'une ou l'autre ni à l'ensemble des exigences de la Loi de l'impôt sur le revenu à l'égard des actions accréditives, ni que l'ARC accepte la répartition du prix entre les actions et les droits d'achat. Ils peuvent faire l'objet d'une vérification.

N'inscrivez rien ici				
GLA rev. 0051, compte 308				

r	,			
	∟iste de contrôle pour u	une demande complète		
Veuillez présenter une demande complète pour e	n accélérer le traitement. À	À cette fin, assurez-vous que	vous avez :	
1. Utilisé la version la plus récente du formulaire T10	0A pour une demande de l'a	année courante.		
2. Signé et daté le formulaire T100A dans la section	« ATTESTATION ».			
3. Si une pénalité s'applique, joint un chèque payable	e au receveur général pour l	le plein montant de la pénalité.		
4. Joint l'avis d'émission. S'il y a seulement des conv	-			e formulaire.
5. Inscrit toutes les informations appropriées de l'avis	•	•		<del></del>
été répondues.		, and the second	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
6. Inclus le formulaire T100B, <i>Détails des actions actions</i>	créditives (AA) et des droits	d'achat (DAAA) souscrits pour	r les ventes iusqu'à dat	re .
Partie 1 – Renseignements généraux (é				
Raison sociale de la société	onvez en lettres majas	Type de societe		ublique   ompte de la société
Indison sociale de la societe				
Adresse de la société		Adresse postale (si elle est différe	onto)	
Auresse de la societe		Auresse postale (si elle est ulliere	sile)	
Ville Province	Code postale	Ville	Province	Code postale
Emplacement des registres (s'il est différent) même qu	ue l'adresse de la société	Personne-ressource et titre		
	me que l'adresse postale			
Ville Province	Code postale	Téléphone	Télécopieur	
		( )	( )	
Partie 2 – Renseignements sur les proje	ets d'exploration et d	l'amménagement	·	
Secteurs de mine et pétrole et gaz		· · · · <b>·</b> · · · · · · · · · · · · · ·		
Indiquez le minerai principal ou la combinaison de mi	inerais dont vous recherche	z dans votre programme d'exp	loration Sélectionne	une case seulement
	Minerais métalliques	· -	linerais non métalliqu	
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	Fer		Diamant	Ammonite
Extraction de pétrole et de gaz				
par des méthodes classiques	Or		Gypse	Chlorure de calcium
Extraction de pétrole par des	Argent		non métalliques	Halite
méthodes non classiques	Plomb-Zinc			Kaolin
Charbons	Nickel-Cuivre			Sylvine
Bitumineux	Cuivre-Zinc	Certifié p	ar le ministre (**)	Silice (***)
Subbitumineux	Uranium			
Lignite Tous les	autres minerais métalliques	;		
		e de minerai (p. ex. platine) si		
« Tous les autres minera	ais métalliques », « Autres n	non métalliques » ou « Certifié	par le ministre ».	
(*) L'extraction de pétrole et de gaz par des métho				
partir de puits dans lesquels les hydrocarbures seron				
et de gaz par des méthodes non classiques est celle				x de surface, de sables
bitumineux ou de réservoirs contentant des hydrocar	•		•	Laantanii dana iin
(**) Un gisement minéral que le ministre des Resso gisement non-stratifié. Les minerais industriels sont le				
chimique et de manufacture. Attachez une copie du			ans leurs etats naturei	3 dans les industries
(***) Le principal minéral extrait est la silice, qui est e				
Secteurs d'énergies renouvelables et à l'économi Sélectionnez le type de source d'énergie qui décrit le		dans lequel vous serez engagé	ės.	

Cogénération

Petite centrale hydro

Autre (spécifiez)

Éolienne

## Partie 3 - Renseignements sur l'avis d'émission et l'entente de souscription Étape 1 – Avis d'émission et entente de souscription Les conventions seront-elles (ou ont-elles été) signées dans la même année civile? Non (un n° d'identification sera attribué pour chaque groupe de conventions signées dans une même année civile) Y a-t-il eu un avis d'émission (prospectus, notice d'offre, offre de souscription, etc.) pour promouvoir l'offre? Non Quelle est la date la plus hâtive où la première entente a été signé ou un avis d'émission a été remis pour la première fois à un investisseur éventuel? AAAA JJ Le formulaire T100A doit être rempli et présenté au plus tard le dernier jour du mois qui suit le premier des mois suivants : • le mois au cours duquel la convention est conclue par la société; • le mois au cours duquel la société remet un avis d'émission pour la première fois à un investisseur éventuel. Si la date-limite est dépassée, s.v.p. complétez la partie 4 – Calcul de la pénalité ci-dessous. Étape 2 – Produit de la souscription Actions accréditives (AA) Nombre maximal d'AA qui seront émises si la totalité des actions offertes est vendue, ou si aucun avis d'émission n'est utilisé, le total des AA que vous prévoyez émettre (10)Prix attribué à chaque AA (\*) (11)Produit total maximal de l'émission des AA (10) X (11) (12)(\*) Le prix des AA doit être établi au plus tard dans les 60 jours après que la convention a été signée tel que prévu à l'alinéa 6202.1(2)a) des Règlements de l'impôt sur le revenu. Droits d'achat d'actions accréditives (DAAA)\*\* (seulement si cette partie du produit doit être engagée à titre de frais admissibles) Nombre maximal de DAAA qui seront émis si la totalité de l'offre est vendue, ou si aucun avis d'émission n'est utilisé, le total des DAAA que vous prévoyez émettre (15)Prix attribué à chaque DAAA (16)Produit total maximal pour l'émission des DAAA (15) X (16) Total du produit de la souscription à consacrer à des frais admissible (12) + (17)(18)(\*\*) incluent tout droit de faire émettre une AA Il faudra remplir et présenter le formulaire T100B dès que la levée de fonds sera complétée. Étape 3 – Droits d'achat d'actions accréditives (DAAA) à être exercé ultérieurement Les actions émises à l'exercice des droits d'achat seront-elles des AA? Si non, ne pas remplir cette étape. Nombre maximal de DAAA qui seront en circulation si la totalité de l'émission est vendue ou si aucun avis d'émission n'est utilisé, le total des DAAA que vous prévoyez émettre (20)Prix d'exercice par DAAA (21)Produit total maximal de l'exercice éventuel des DAAA (20) X (21) Date d'expiration des DAAA Si les DAAA peuvent être exercés subséquemment à un autre prix, inscrivez le nouveau prix \_\_\_\_ \_\_\_\_\_ \$ et la date d'expiration \_ Il faudra remplir et présenter le formulaire T100C, Renseignements concernant des actions accréditives - Demande pour un numéro d'identification T100 (NIT) sur l'exercice des droit d'achat d'action accréditives (DAAA) et détails concernant l'exercice des DAAA dès que les DAAA auront été exercés. Partie 4 - Calcul de la pénalité Calcul de la pénalité en vertu des paragraphes 66(12.74) et 66(12.75) pour la présentation tardive du formulaire Pénalité minimale 100 \$ (A) (B) Montant de la ligne (18) X 1/4 de 1 % 15 000 \$ (C) Pénalité maximale Pénalité: la valeur médiane de (A), (B) et (C) ou, si deux des montants sont égaux, la valeur de ces montants (28) paiement joint (les chèques doivent être payables au receveur général)

ESTATION				
te que les renseignements fournis	dans ce formulaire sont à ma conn	aissance, exacts et complets.		
Date	Nom d'un a	Nom d'un agent autorisé (en carractères d'imprimerie)		